



L'action sanitaire ensemble

GDS

Isère



ÉQUARRISSAGE

PRISE EN CHARGE A 100%



AIDE A LA VACCINATION

GRIPPE, TETANOS



DÉCHETS DE SOINS

PRISE EN CHARGE A 100%



FORMATION SANITAIRE

PRISE EN CHARGE A 100%

NOUVEAUTÉ

SECTION EQUINE





**VOUS DÉTENEZ
AU MOINS UN ÉQUIDÉ
VOUS ÊTES CONCERNÉ !**

ADHÉRER A LA SECTION

LA COTISATION

■ Qui peut adhérer ?

- Tout propriétaire / détenteur d'équidé identifié
- Professionnel ou particulier
- Quel que soit le nombre d'animaux détenus

■ Quelles sont les conditions ?

- Le détenteur doit cotiser pour l'ensemble de ses équidés
- Les équidés doivent être identifiés

- **N.B** : Les éleveurs déjà adhérents au GDS de l'Isère ne sont pas concernés par la cotisation annuelle (cotisation multi-espèces). Adhérer à la section équine, implique l'adhésion pour tous vos animaux représentés par une section au sein du GDS 38.

Cotisation annuelle
par détenteur

41 €



Cotisation annuelle
par équidé

5 €

MEMBRES DU BUREAU DE LA SECTION ÉQUINE

PRÉSIDENT : Roger ROUX-FOUILLET
Président du Syndicat de l'élevage
du cheval en Dauphiné

VICE PRÉSIDENT : Jacques MICHALLET
Secrétaire du Syndicat de l'élevage
du cheval en Dauphiné

AUTRES MEMBRES DU BUREAU :

Bruno MONTGINOUX
Vice Président du Syndicat
de l'élevage du cheval en Dauphiné

Sébastien SIMIAN
Président du GDS 38

Jean-Yves BOUCHIER
Membre du GDS 38

Céline SAVOYAT
Vétérinaire conseil du GDS 38

Grégoire MALAVAL
Directeur du GDS 38

Clémence LEGRAND
Ingénieure sanitaire GDS 38

■ **MEMBRE CONSULTATIF** : Michaël TOUTAIN, chargé de projet IFCE



AIDES ET SERVICES

AIDE À LA VACCINATION : GRIPPE - TÉTANOS

Aide financière
par équidé par an

10 €

- Aide financière pour le vaccin de la grippe et/ou tétanos
- Aide attribuée sur présentation de la facture

ÉQUARRISSAGE : PRISE EN CHARGE À 100 % *

- **Étape 1** : déclarer directement vos enlèvements sur le site de L'IFCE (ATM Equide ANGEE)
 - Déclarer la fin de vie de votre équidé dans votre espace personnalisé
 - Payer en ligne de façon sécurisée les frais d'équarrissage
 - Imprimer la facture à retourner au GDS qui procédera au remboursement
 - Imprimer l'attestation de collecte à mettre à disposition du chauffeur.
- **Étape 2** : connectez vous sur le site de votre équarrisseur local (exemple : Provalt).
 - Effectuer une demande d'enlèvement
 - Programmer le passage

Cout pour l'éleveur

0 €

*Remboursement du prix ATM-ANGEE correspondant à la classe de l'équidé enlevé. En cas de surcoût dû à un paiement effectué en direct à l'équarrisseur local (sans passer par l'IFCE ATM ANGEE), le GDS ne rembourse que la part ATM-Angée.

ACCÈS GRATUIT AUX FORMATIONS

Au cours de l'année, **des formations sanitaires sont proposées gratuitement aux adhérents** : examen du cheval malade, maladies contagieuses, éleveur infirmier, prévention, parasitisme, phytothérapie, alimentation, gestion des coliques... Ces formations sont dispensées par des vétérinaires.

“ Renforcer mes compétences pour gérer la santé de mon élevage ”

ET BIEN D'AUTRES AVANTAGES

- Fourniture et collecte gratuite des bacs de **déchets de soins**
- Accès aux services des **filiales du GDS 38**
 - Farago 38 : dératisation, désinsectisation, désinfection
 - Agro Direct : vente de matériel agricole
- Diffusion du **carnet sanitaire**





GDS

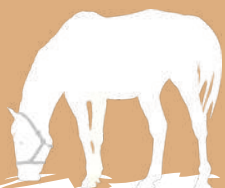
Isère



CONTACTEZ NOUS !

Maison de l'Élevage,
145 Espace des Trois Fontaines
38 140 RIVES

09.74.50.85.85
gds38@reseauGDS.com
www.frgdsaura.fr



La surveillance sanitaire est une démarche collective, volontaire et non individuelle. Le sanitaire relève d'un enjeu majeur de sécurité animale mais aussi humaine, dans ce contexte nous avons créé la section équine.

